

Pôle communication
24.65.42

Jeudi 2 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le gouvernement propose, sous conditions, une revalorisation du point d'indice de 1 %

Pour faire suite à la revendication de l'intersyndicale au sujet de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, représenté par Vaimu'a Muliava, membre chargé de la fonction publique, a reçu ce jour l'intersyndicale.

Au cours des discussions, il a fait part de la proposition de l'Exécutif de revaloriser le point d'indice à hauteur de 1 %, à compter du second semestre, en contrepartie de la mise en place de mesures permettant de maîtriser la masse salariale et de respecter strictement les engagements figurant dans l'annexe 6 du prêt conclu avec l'AFD.

Annexe 6 du prêt AFD

Pour la Nouvelle-Calédonie, les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement (environ 40 % des dépenses réelles de fonctionnement). À ce titre, l'annexe 6 du prêt de l'AFD a fixé un objectif d'évolution de la masse salariale contenu à 1 % annuel, sur la base de la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines. La hausse de la masse salariale générée par l'évolution du point d'indice à 3,5 %, estimée à 457 millions de francs par an pour la Nouvelle-Calédonie, dépasserait ainsi très largement le 1 % (soit 161 millions de francs) auquel elle s'est engagée dans l'annexe 6.

* *
*